

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 DECEMBRE 2022

Le Conseil communautaire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, légalement convoqué le 09/12/2022, s'est réuni au Théâtre de la Nacelle, en séance publique, sous la présidence de ZAMMIT-POPESCU Cécile, Président.

OBJET DE LA DELIBERATION AUTORISATION DE LA COMMUNAUTE URBAINE A REpondre A LA CANDIDATURE DANS LE CADRE DES FONDS EUROPEENS AU TITRE DU VOLET URBAIN (INVESTISSEMENT TERRITORIAL INTEGRE) ET APPROBATION DU BUDGET GLOBAL DU PROGRAMME
--

<u>Date d'affichage de la convocation</u> 09/12/2022	<u>Date d'affichage de la délibération</u> 16/12/2022	<u>Secrétaire de séance</u> BREARD Jean-Claude
--	---	--

Etaient présents : 102

AIT Eddie, ALAVI Laurence, AUFRECHTER Fabien, BARRON Philippe, BERMANN Clara, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BLONDEL Mireille, BOURSALI Karim, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROUSSE Laurent, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphan, CHARNALLET Hervé, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien, DAZELLE François, DEBRAY-GYRARD Annie, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DIOP Ibrahima, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL ASRI Sabah, EL BELLAJ Jamila, FAVROU Paulette, FONTAINE Franck, GARAY François, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GRIMAUD Lydie, GUIDECOQ Christine, GUILLAUME Cédric, HAMARD Patricia, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JAUNET Suzanne, JEANNE Stéphane, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFFMANN Karine, KHARJA Latifa, KONKI Nicole, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LÉBOUC Michel, LÉCOLE Gilles, LEFRANC Christophe, LE GOFF Séverine, LEMARIE Lionel, LITTIÈRE Mickaël, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MARIAGE Joël, MARTINEZ Didier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine, MEUNIER Patrick, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MONTANGERAND Thierry, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NAUTH Cyril, NICOLAS Christophe, OLIVIER Sabine, OURS-PRISBIL Gérard, PELATAN Gaëlle, PERRON Yann, PERSIL Albert, PIERRET Dominique, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRELOT Charles, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, RIPART Jean-Marie, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TURPIN Dominique, VOILLOT Bérengère, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

Formant la majorité des membres en exercice (141)

Absent(s) représenté(s) : 28

AOUN Cédric a donné pouvoir à DE LAURENS Benoît
ARENOU Catherine a donné pouvoir à LONGEAULT François
AUJAY Nathalie a donné pouvoir à EL BELLAJ Jamila
BORDG Michaël a donné pouvoir à BERMANN Clara
BOURE Denis a donné pouvoir à HAMARD Patricia
DANFAKHA Papa-Waly a donné pouvoir à BISCHEROUR Albert
DE JESUS PEDRO Nelson a donné pouvoir à MONTANGERAND Thierry
DEBUISSER Michèle a donné pouvoir à CONTE Karine
DIOP Dieynaba a donné pouvoir à SAINZ Luis
DOS SANTOS Sandrine a donné pouvoir à GUILLAUME Cédric
JOREL Thierry a donné pouvoir à WOTIN Maël
KERIGNARD Sophie a donné pouvoir à VOILLOT Bérengère
MALAIS Anne-Marie a donné pouvoir à PERRON Yann
MARTIN Nathalie a donné pouvoir à CALLONNEC Gaël
MAUREY Daniel a donné pouvoir à FONTAINE Franck
MELSENS Olivier a donné pouvoir à GODARD Carole

MERY Philippe a donné pouvoir à OLIVIER Sabine
NEDJAR Djamel a donné pouvoir à MACKOWIAK Ghyslaine
NICOT Jean-Jacques a donné pouvoir à MEUNIER Patrick
PEULVAST-BERGEAL Annette a donné pouvoir à BLONDEL Mireille
PHILIPPE Carole a donné pouvoir à SANTINI Jean-Luc
POURCHE Fabrice a donné pouvoir à PIERRET Dominique
PRIMAS Sophie a donné pouvoir à LECOLE Gilles
SATHOUD Félicité a donné pouvoir à LITTIERE Mickaël
SIMON Josiane a donné pouvoir à REBREYEND Marie-Claude
SMAANI Aline a donné pouvoir à LEFRANC Christophe
VIREY Louis-Armand a donné pouvoir à GIRAUD Lionel
VOYER Jean-Michel a donné pouvoir à LAVANCIER Sébastien

Absent(s) non représenté(s) : 4

AMARA Sonia, BENHACOUN Ari, BOUDET Maurice, LEPINTE Fabrice

Absent(s) non excusé(s) : 7

ANCELOT Serge, BEGUIN Gérard, BRUSSEAUX Pascal, CHARBIT Jean-Christophe, DAMERGY Sami, DAUGE Patrick, KOENIG-FILISIKA Honorine

129 POUR :

AIT Eddie, ALAVI Laurence, AOUN Cédric, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BERMANN Clara, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BLONDEL Mireille, BORDG Michaël, BOURE Denis, BOURSALI Karim, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROUSSE Laurent, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphan, CHARNALLET Hervé, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien, DANFAKHA Papa-Waly, DAZELLE François, DE JESUS PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DEBRAY-GYRARD Annie, DEBUISSIER Michèle, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DIOP Dieynaba, DIOP Ibrahima, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, EL ASRI Sabah, EL BELLAJ Jamila, FAVROU Paulette, FONTAINE Franck, GARAY François, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GRIMAUD Lydie, GUIDECOQ Christine, GUILLAUME Cédric, HAMARD Patricia, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JAUNET Suzanne, JEANNE Stéphane, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KHARJA Latifa, KONKI Nicole, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LE GOFF Séverine, LEBOUIC Michel, LECOLE Gilles, LEFRANC Christophe, LEMARIE Lionel, LITTIERE Mickaël, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MARIAGE Joël, MARTIN Nathalie, MARTINEZ Didier, MAUREY Daniel, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MONTANGERAND Thierry, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NAUTH Cyril, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, NICOT Jean-Jacques, OLIVIER Sabine, OURS-PRISBIL Gérard, PELATAN Gaëlle, PERRON Yann, PERSIL Albert, PEULVAST-BERGEAL Annette, PHILIPPE Carole, PIERRET Dominique, PLACET Evelyne, POURCHE Fabrice, POYER Pascal, PRELOT Charles, PRIMAS Sophie, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, RIPART Jean-Marie, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Félicité, SIMON Josiane, SMAANI Aline, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Bérengère, VOYER Jean-Michel, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

0 CONTRE :

0 ABSTENTION :

1 NE PREND PAS PART :

DUMOULIN Pierre-Yves

EXPOSÉ

La Région Île-de-France, autorité de gestion des fonds européens, a défini ses orientations stratégiques dans le cadre du programme régional (PR) de l'Île-de-France et du bassin de la Seine FEDER-FSE+ pour la période 2021-2027.

Pour ce faire 429 M€ de crédits européens seront mobilisés sur le territoire francilien (245,1 M€ pour le FSE+ et 183,4 M€ pour le FEDER) afin de soutenir des projets en complément d'aides nationales, régionales et locales.

Conformément à la réglementation européenne, ce programme régional doit comporter un volet urbain durable doté au minimum de 8 % de l'enveloppe FEDER régionale.

La Région Île-de-France a fait le choix, au regard des enjeux spécifiques en matière de développement urbain durable lié à la présence de territoires intégrant un nombre important de quartiers en politique de la ville, de mobiliser 29,5 % de l'enveloppe FEDER régionale, soit 54 M€ sur ce volet urbain.

La délégation de cette enveloppe s'effectuera dans le cadre du dispositif d'Investissement territorial intégré (ITI) prévu à l'article 30 du règlement portant disposition commune (RDPC).

La Région Île-de-France a ainsi lancé le 12 octobre 2022 un appel à candidatures pour sélectionner les territoires qu'elle envisage de retenir parmi les 28 intercommunalités éligibles. Les réponses sont attendues le 30 décembre 2022 à 17 heures.

La candidature devra présenter un diagnostic et une vision du territoire à l'horizon 2030 basée sur une stratégie de développement urbain prenant en compte une approche multisectorielle, territoriale, stratégique et fondée sur une coordination d'acteurs. Elle devra tenir compte des priorités et des documents stratégiques européens, régionaux et communautaires liés aux thématiques définies ci-dessous.

Les projets doivent s'intégrer parmi les quatre thématiques du PR franciliens à savoir :

- numérisation des territoires ;
- rénovation énergétique des logements sociaux ;
- économie circulaire ;
- biodiversité.

Chaque territoire candidat devra mobiliser un minimum de trois thématiques et prendre en compte obligatoirement celle liée à la numérisation des territoires.

Le programme d'actions attendu devra comprendre au maximum 15 projets recevables mobilisant au moins 4 millions d'euros de FEDER. Le taux d'intervention du FEDER est compris entre 30 % minimum et 40 % maximum du coût total éligible de chaque projet.

La Région Île-de-France sélectionnera les territoires urbains entre janvier et avril 2023. Les lauréats se verront attribuer une enveloppe de crédits FEDER au regard des actions retenues.

Une convention-cadre sera signée avec la Région Ile-de-France et intégrera également les missions qui seront confiées à la Communauté urbaine, ainsi que la gouvernance du programme. Le Conseil communautaire sera sollicité pour approuver cette convention en cas de sélection.

Pour bâtir cette candidature, la Communauté urbaine a sollicité les acteurs du territoire en fonction des attendus du programme (communes, bailleurs sociaux et autres acteurs) de façon à identifier les projets permettant de répondre à cet appel à candidature : soit 15 projets sur les 4 thématiques définies plus haut pour un coût total de 31 593 213,53 € et un montant de FEDER de 12 599 225,41 €, conformément au plan d'actions prévisionnel joint en annexe 1.

Conformément au cahier des charges, le Conseil communautaire doit autoriser le Président à répondre et approuver le budget global du programme de projets. Des adaptations mineures pourront être réalisées d'ici le dépôt de la candidature fin décembre, les échanges avec les porteurs de projets étant toujours en cours.

Il est donc proposé au Conseil communautaire :

- d'autoriser le Président à répondre à l'appel à candidature dans le cadre du volet urbain du programme régional Île-de-France et bassin de la Seine 2021-2027 : investissements territoriaux intégrés,
- d'approuver le budget global du programme de projets défini dans l'annexe 1,
- d'autoriser le Président à signer les documents, ainsi que tout acte y afférent.

Ceci exposé, il est proposé la délibération suivante :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5215-26,

VU l'accord de partenariat France 2021-2027 adopté le 2 juin 2022 par la Commission européenne,

VU les statuts de la Communauté urbaine,

VU le programme régional de l'Île-de-France et du bassin de la Seine FEDER/FSE+ 2021-2027 adopté par le Conseil régional Ile-de-France le 22 septembre 2022,

VU l'appel à candidatures pour le volet urbain du programme régional : investissements territoriaux intégrés du 12 octobre 2022,

VU l'avis favorable rendu le 1^{er} décembre 2022 par le comité de pilotage dédié à la candidature du volet urbain du programme régional,

VU l'annexe 1,

VU l'avis favorable émis par la Commission 1 - COM1_Affaires générales le 06 décembre 2022,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

ARTICLE 1 : AUTORISE le Président à répondre à l'appel à candidature dans le cadre du volet urbain du programme régional Île-de-France et bassin de la Seine 2021-2027 : investissements territoriaux intégrés.

ARTICLE 2 : APPROUVE le budget global du programme de projets défini à l'annexe 1.

ARTICLE 3 : AUTORISE le Président à signer les documents, ainsi que tout acte y afférent.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Acte publié ou notifié le : 16/12/2022

Transmis et reçu à la Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie, le : 16/12/2022

Exécutoire le : 16/12/2022

(Articles L. 2131-1 et L. 5211-3 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Délai de recours : 2 mois à compter de la date de publication ou de notification

Voie de recours : Tribunal Administratif de Versailles

(Articles R.421-1 et R. 421-5 du Code de Justice Administrative).

POUR EXTRAIT CONFORME,
Aubergenville, le 15 décembre 2022

Le Président



ZAMMIT-POPESCU Cécile